EUROSTOXX DOUBLE OPPORTUNITÉ



Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance

Produit de placement risqué alternatif à un investissement dynamique risqué de type « actions »

- Émetteur : Natixis Structured Issuance, véhicule d'émission au Luxembourg, offrant une garantie de formule donnée par Natixis SA (Moody's : A2 / Fitch : A / Standard & Poor's : A au 9 mars 2016), est soumis au risque de défaut de l'Émetteur et au risque de défaut, de faillite et mise en résolution du Garant.
- Durée d'investissement conseillée pour bénéficier de la formule de remboursement : 10 ans (en l'absence de remboursement automatique anticipé). *L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori en cas de sortie en cours de vie alors que les conditions de remboursement automatique ne sont pas réunies.*
- Période de souscription : Du 29 mars 2016 au 20 mai 2016
- Éligibilité : compte-titres, contrats d'assurance vie ou de capitalisation.

Dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, l'entreprise d'assurance ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie, mais sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse, dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part sont des entités juridiques indépendantes.

BANQUE PRIVÉE 1818

EUROSTOXX DOUBLE OPPORTUNITÉ, TITRE DE CRÉANCE PRÉSENTANT UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL EN COURS DE VIE ET À L'ÉCHÉANCE

Une exposition à la performance du marché actions européen via l'indice Euro STOXX 50® calculé dividendes non réinvestis (l'investisseur ne bénéficie pas des dividendes détachés par les actions composant l'indice).

Si à une date de constatation annuelle le niveau de clôture de l'indice Euro STOXX 50® est supérieur ou égal à 80 % de son niveau d'origine, un coupon de 5,50 % est versé.

De plus, si l'indice Euro STOXX 50® clôture à son niveau d'origine ou en hausse au terme de l'une des dates de constatation annuelle pendant la durée de vie du produit, un remboursement automatique anticipé du capital est effectué avec le versement d'un gain de 11 %[1] (gain potentiel plafonné à la hausse).

Un risque de perte totale en capital à l'échéance en cas de baisse de l'indice au-delà de 40 % par rapport à son niveau d'origine (niveau final inférieur à 60 % de son niveau initial).
Par exemple, si l'indice a baissé de 45 %, l'investisseur subira une perte en capital[1] équivalente à la performance négative de l'indice depuis l'origine, soit un remboursement final à 55 %.
Afin de bénéficier d'un remboursement de l'intégralité du capital en cas de baisse de l'indice jusqu'à 40 % par rapport à son niveau d'origine, l'investisseur accepte de limiter ses gains en cas de forte hausse des marchés actions, quelle que soit la performance des marchés actions.

EuroStoxx Double Opportunité est un instrument de diversification, ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement.

Le terme « capital » utilisé dans cette brochure désigne la valeur nominale du produit, soit 1 000 €. Les montants de remboursement présentés (gains ou pertes pouvant être partielles ou totales) sont exprimés en proportion de cette valeur nominale (et non nécessairement du montant effectivement investi), hors frais, prélèvements sociaux et fiscaux applicables.

[1] Hors frais, prélèvements sociaux et fiscaux applicables, sous réserve d'absence de faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et d'absence de faillite ou défaut de paiement ou mise en résolution du Garant de la formule et de conservation du produit jusqu'à son remboursement automatique. En cas de sortie en cours de vie alors que les conditions du remboursement automatique ne sont pas réunies, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori. La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.

L'INDICE EURO STOXX 50®

L'indice Euro STOXX 50® est composé de 50 des premières capitalisations de la zone euro. Il est diversifié géographiquement et sectoriellement sur l'Europe et sa cotation est publiée quotidiennement (pour de plus amples informations sur l'indice, consulter le site www.stoxx.com).

NIVEAUX HISTORIQUES ENTRE LE 14 MARS 2006 ET LE 14 MARS 2016

Les données relatives aux performances passées ont trait ou se réfèrent à des périodes passées, ne sont pas constantes dans le temps et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs. Ceci est également valable pour les données historiques de marché.

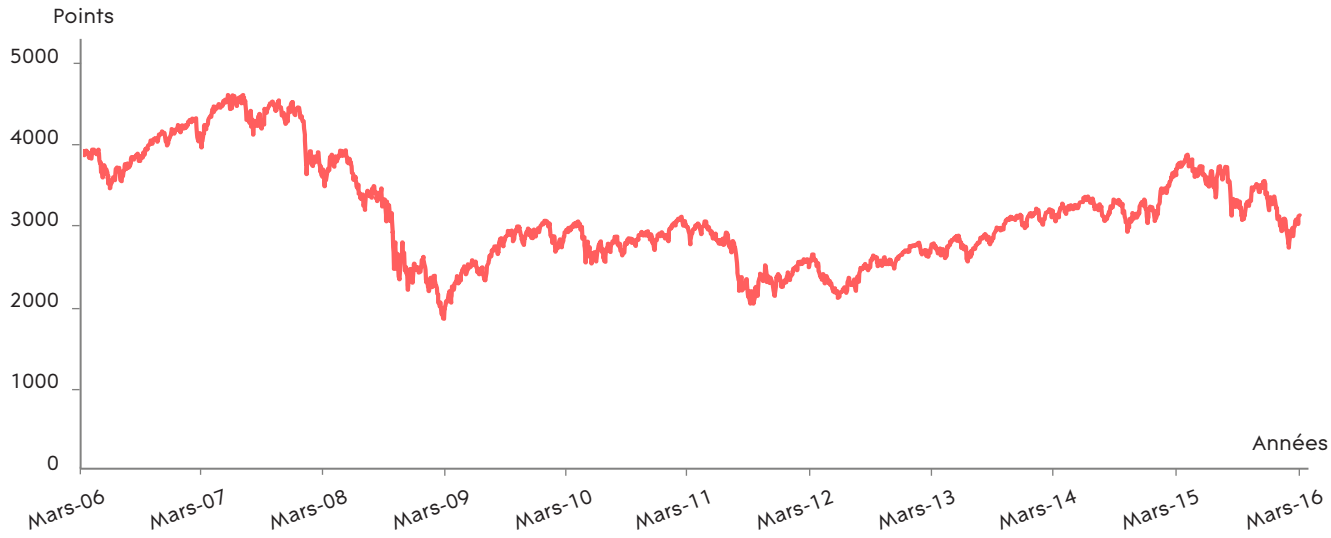

Source : Bloomberg, 14 mars 2016

RÉPARTITION SECTORIELLE

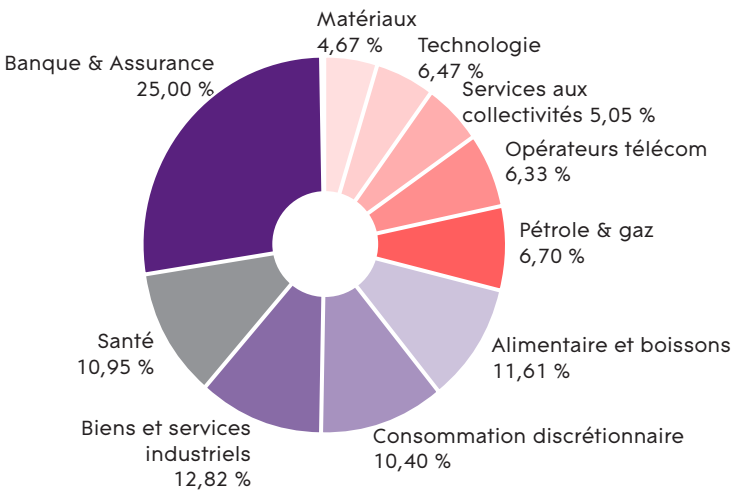

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

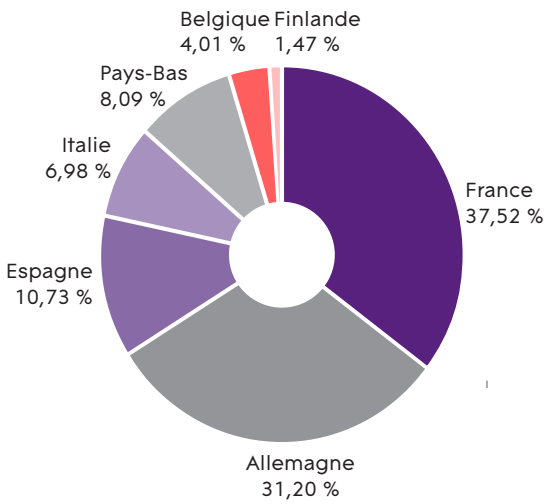

Source : Bloomberg, 14 mars 2016

À la date de constatation initiale, on détermine le niveau d'origine de l'indice.

MÉCANISME ANNUEL DE REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE ANTICIPÉ

De l'année 1 à 9, aux dates de constatation annuelles, on observe le niveau de clôture de l'indice et on le compare à son niveau d'origine.

▸ À partir du 22 mai 2017, si à une date de constatation annuelle, l'indice clôture **à son niveau d'origine ou en hausse**, le produit prend automatiquement fin par anticipation et l'investisseur récupère, à la date de remboursement anticipé correspondante :

L'INTÉGRALITÉ DU CAPITAL[1] + UN GAIN DE 11 %[1]

Soit un taux de rendement actuariel brut maximum de 10,72 %[1].

▸ Sinon, le produit continue.

UN COUPON POTENTIEL DE 5,50 % PAR AN

De l'année 1 à 9, aux dates de constatation annuelles, on observe le niveau de clôture de l'indice et on le compare à son niveau d'origine.

▸ Si à cette date, l'indice clôture en dessous de son niveau d'origine, mais que **la baisse n'excède pas 20 %**, l'investisseur récupère :

UN COUPON DE 5,50 %

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE

Dans le cas où le produit n'a pas été remboursé par anticipation, on observe une dernière fois, à la date de constatation finale (le 20 mai 2026), le niveau de clôture de l'indice et on le compare à son niveau d'origine :

▸ Si à cette date, l'indice clôture **à son niveau d'origine ou en hausse**, l'investisseur récupère, à la date d'échéance :

L'INTÉGRALITÉ DU CAPITAL[1] + UN GAIN DE 11 %[1]

Soit un taux de rendement actuariel brut de 1,05 %[1].

▸ Si à cette date, l'indice clôture en dessous de son niveau d'origine, mais que **la baisse n'excède pas 20 %**, l'investisseur récupère, à la date d'échéance :

L'INTÉGRALITÉ DU CAPITAL[1] + UN GAIN DE 5,50 %[1]

Soit un taux de rendement actuariel brut de 0,54 %[1].

▸ Si à cette date, l'indice clôture en baisse de plus de 20 % par rapport à son niveau d'origine, mais que **la baisse n'excède pas 40 %**, l'investisseur récupère, à la date d'échéance :

L'INTÉGRALITÉ DU CAPITAL[1]

Soit un taux de rendement actuariel brut de 0 %[1].

▸ Si à cette date, l'indice clôture **en baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau d'origine**, l'investisseur récupère, à la date d'échéance :

LE CAPITAL DIMINUÉ DE LA BAISSE DE L'INDICE[1]

L'INVESTISSEUR SUBIT DONC UNE PERTE EN CAPITAL PARTIELLE OU TOTALE.

[1] Hors frais, prélèvements sociaux et fiscaux applicables, sous réserve d'absence de faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et d'absence de faillite ou défaut de paiement ou mise en résolution du Garant de la formule et de conservation du produit jusqu'à son remboursement automatique. En cas de sortie en cours de vie alors que les conditions du remboursement automatique ne sont pas réunies, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori. La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.

RÉSUMÉ DU MÉCANISME

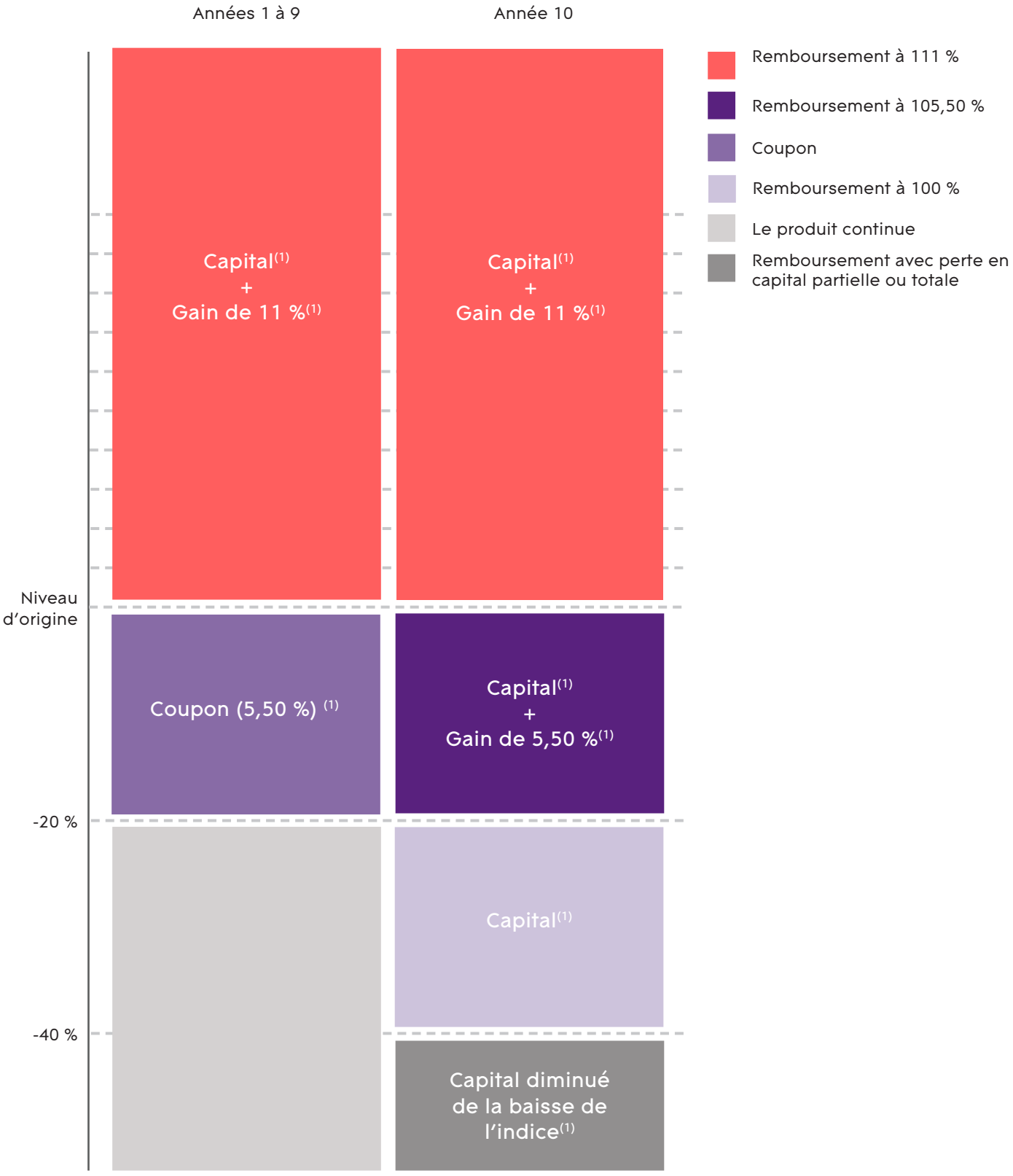

Graphique à caractère uniquement informatif

(1) Hors frais, prélèvements sociaux et fiscaux applicables, sous réserve d'absence de faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et d'absence de faillite ou défaut de paiement ou mise en résolution du Garant de la formule et de conservation du produit jusqu'à son remboursement automatique. En cas de sortie en cours de vie alors que les conditions du remboursement automatique ne sont pas réunies, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori. La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.

ILLUSTRATIONS DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

- Seuil de perte en capital à l'échéance
- Seuil de déclenchement du remboursement anticipé
- Seuil de détachement de coupon
- Remboursement de **EuroStoxx Double Opportunité**
- Coupon/gain
- Performance du support par rapport à son niveau d'origine

Ces illustrations ont été réalisées à titre d'information uniquement et ne préjugent en rien de l'évolution future du produit. Les données chiffrées de ces illustrations n'ont qu'une valeur informative pour illustrer le mécanisme du produit. Elles ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

SCÉNARIO DÉFAVORABLE : BAISSE DE L'INDICE, EN DESSOUS DU SEUIL DE REMBOURSEMENT DU CAPITAL LA 10E ANNÉE

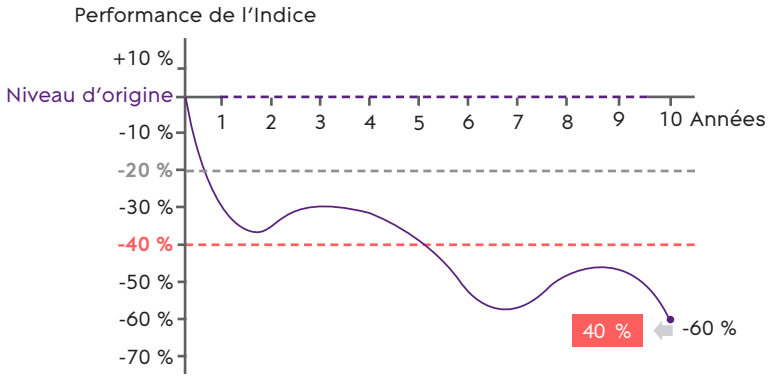

- Dès la fin de la 1re année, à chaque constatation annuelle, l'indice clôture systématiquement en dessous de 80 % de son niveau d'origine. Le mécanisme de remboursement anticipé n'est pas activé et l'investisseur ne reçoit pas de coupon au titre de ces années.
- À la date de constatation finale, à la fin de la 10e année, l'indice clôture en baisse de 60 % par rapport à son niveau d'origine. Cette baisse se situe en dessous du seuil de remboursement du capital à l'échéance, en conséquence, **le produit est remboursé à l'échéance avec une perte en capital.**

Montant remboursé à l'échéance : capital - 60 % = **40 % du capital**(1). Le taux de rendement actuariel brut de l'investissement est de -8,74 %(1) (identique à celui de l'indice).

- Dans le cas le plus défavorable où l'indice clôture en dessous de son niveau d'origine à toutes les dates de constatation annuelle et cède l'intégralité de sa valeur à la date de constatation finale, la somme restituée à l'échéance est nulle et la perte en capital totale.

SCÉNARIO INTERMÉDIAIRE : BAISSE DE L'INDICE, AU-DESSUS DU SEUIL DE REMBOURSEMENT DU CAPITAL LA 10E ANNÉE

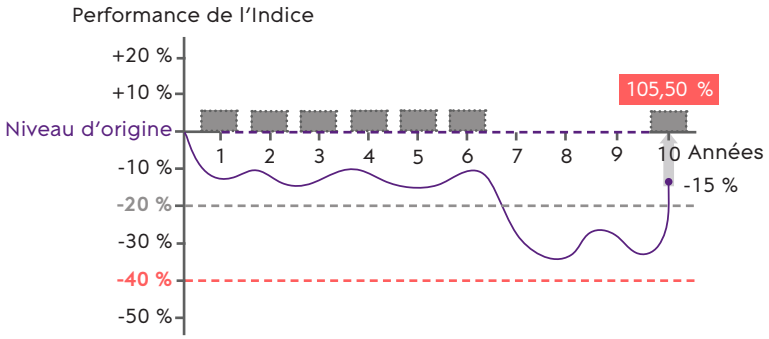

- De l'année 1 à 6, à chaque constatation annuelle, l'indice clôture en dessous de son niveau d'origine mais en baisse de moins de 20 %. Le mécanisme de remboursement anticipé n'est pas activé et l'investisseur reçoit chaque année un coupon de 5,50 %.
- De l'année 6 à 9, à chaque constatation annuelle, l'indice clôture en dessous de 80 % de son niveau initial. Le mécanisme de remboursement anticipé n'est pas activé et l'investisseur ne reçoit pas de coupon au titre de ces années.
- À la date de constatation finale, à la fin de la 10e année, l'indice clôture en baisse de 15 % par rapport à son niveau d'origine. **À l'échéance l'investisseur reçoit le capital initial augmenté d'un gain de 5,50 %.**

Montant remboursé à l'échéance : **105,50 % du capital**(1). Le taux de rendement actuariel brut de l'investissement est égal à 4 %(1) (contre -1,61 % pour l'indice).

SCÉNARIO DE MISE EN ÉVIDENCE DU PLAFONNEMENT DU GAIN : HAUSSE DE L'INDICE AU COURS DE LA 1RE ANNÉE

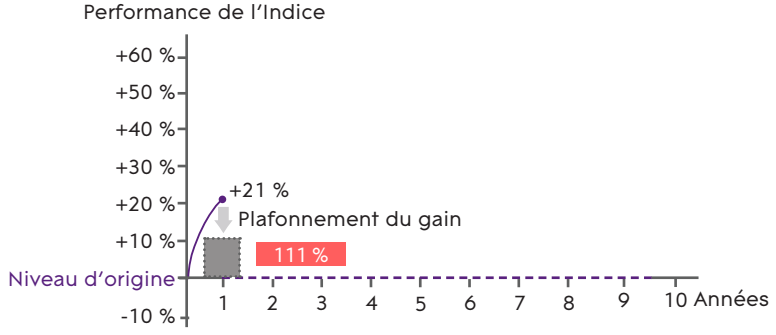

- À la 1re date de constatation annuelle, le 22 mai 2017, l'indice clôture en nette hausse par rapport à son niveau d'origine (+21 %). Le mécanisme de remboursement automatique anticipé est donc déclenché. En conséquence, **le produit est remboursé par anticipation avec un gain de 11 %.**
- Dans ce scénario, le produit n'offre à l'investisseur que la hausse partielle de l'indice (effet de plafonnement du gain).

Montant remboursé : 111 % du capital(1). Le taux de rendement actuariel brut de l'investissement est de 10,72 %(1), inférieur à celui de l'indice, égal à 20,45 %, du fait du plafonnement du gain.

(1) Hors frais, prélèvements sociaux et fiscaux applicables, sous réserve d'absence de faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et d'absence de faillite ou défaut de paiement ou mise en résolution du Garant de la formule et de conservation du produit jusqu'à son remboursement automatique. En cas de sortie en cours de vie alors que les conditions du remboursement automatique ne sont pas réunies, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori. La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.

AVANTAGES, INCONVÉNIENTS PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUE

AVANTAGES

▸ **Retour sur investissement possible dès la fin de la 1re année :** de la 1re à la 10e année, l'investisseur bénéficie d'un mécanisme annuel de remboursement automatique anticipé qui lui permet de récupérer l'intégralité de son capital initial majoré d'un gain de 11 %, si l'indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau d'origine à une date de constatation annuelle ou à la date de constatation finale.

▸ **Coupon potentiel :** de la 1re à la 9e année, **EuroStoxx Double Opportunité** offre un coupon de 5,50 % au titre de l'année si l'indice clôture à 80 % ou plus de son niveau d'origine à une date de constatation annuelle.

▸ **Remboursement de l'intégralité du capital à l'échéance majoré d'un gain de 5,50 % :** Si l'indice ne baisse pas de plus de 20 % par rapport à son niveau d'origine, l'investisseur récupère l'intégralité de son capital initial majoré d'un gain de 5,50 %.

▸ **Remboursement de l'intégralité du capital à l'échéance** dès lors que l'indice ne baisse pas de plus de 40 % par rapport à son niveau d'origine.

INCONVÉNIENTS

▸ **Risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie ou à l'échéance :** au terme des 10 ans, dans le cas où l'indice clôture en baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau d'origine (remboursement à l'échéance très sensible à une faible variation de l'indice autour du seuil des 40 % de baisse par rapport à son niveau d'origine). En cas de revente des Titres avant la date de maturité, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour. La perte en capital, notamment, peut être partielle ou totale. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, il est précisé que le dénouement, la réorientation d'épargne ou le rachat partiel de celui-ci, peut entrainer le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres avant leur date de maturité (cf. contrat d'assurance).

▸ **Durée d'investissement pouvant aller de 1 à 10 ans :** l'investisseur ne connaît pas a priori la durée exacte de son investissement qui peut varier de 1 an à 10 ans.

▸ **Performance de l'indice Euro STOXX 50® calculée** hors dividendes et donc inférieure à celle d'un indice dividendes réinvestis.

▸ **En cas de forte hausse de l'Indice au terme d'une année, la plus-value maximum est limitée à un gain de 11 % :** l'investisseur ne profite pas pleinement de la hausse potentielle de l'indice Euro STOXX 50® (effet de plafonnement du gain).

▸ L'investisseur est exposé à un **éventuel défaut** (qui induit un risque de non remboursement) **ou à une dégradation de la qualité de crédit** (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) de l'Émetteur et au risque de défaut, de faillite et mise en résolution du Garant.

PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUE

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section « Facteurs de Risques » du Prospectus.

Ces risques sont notamment :

▸ **Risque lié au sous-jacent** – Le montant remboursé dépend de la performance de l'indice Euro STOXX 50® et donc de l'évolution du marché actions européen.

▸ **Risque découlant de la nature du produit** – Toute sortie du produit avant l'échéance ou avant la date de remboursement anticipé, selon le cas, s'effectuera à un prix qui dépendra des paramètres de marché ce jour-là et qui pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application des modalités de remboursement décrites ici. Dans une telle hypothèse, l'investisseur prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori pouvant aller jusqu'à la totalité du capital investi.

▸ **Risques de marché** – Le prix de marché du produit en cours de vie évolue non seulement en fonction de la performance de l'indice Euro STOXX 50®, mais aussi en fonction d'autres paramètres, notamment de sa volatilité, des taux d'intérêt et de la qualité de crédit de l'Émetteur et du Garant de la formule. Il peut connaître de fortes fluctuations, en particulier à l'approche de la date de constatation finale, si l'indice se situe à proximité du seuil des 40 % de baisse par rapport à son niveau d'origine.

▸ **Risque de crédit** – Le souscripteur est exposé au risque de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur et au risque de défaut, de faillite et mise en résolution du Garant de la formule, qui peut induire un risque sur le remboursement.

▸ **Risque de liquidité** – Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent rendre difficile, voire impossible, la revente du produit en cours de vie.

▸ **Risque de conflits d'intérêts potentiels** – Le distributeur étant une filiale de l'Émetteur, cette situation peut créer un risque de conflits d'intérêts.

(1) Hors frais, prélèvements sociaux et fiscaux applicables, sous réserve d'absence de faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et d'absence de faillite ou défaut de paiement ou mise en résolution du Garant de la formule et de conservation du produit jusqu'à son remboursement automatique. En cas de sortie en cours de vie alors que les conditions du remboursement automatique ne sont pas réunies, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori. La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

Code ISIN	FR0013137783
Forme juridique	Titres de créance de droit français, présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance
Émetteur & Garant	Natixis Structured Issuance SA (bien que présentant un risque de perte en capital, les engagements financiers de l'Émetteur bénéficient de la garantie inconditionnelle et irrévocable du Garant NATIXIS SA (Moody's : A2 / Fitch : A / Standard & Poor's : A au 09 mars 2016)).
Agent de calcul	CACEIS Bank Luxembourg
Prix de souscription	Le prix de souscription progressera à hauteur de 1 % par an pendant la période de commercialisation
Prix d'Émission	99,85 %
Date d'Émission	23 mars 2016
Montant de l'Émission	35 000 000 €
Valeur nominale	1 000 €
Éligibilité	Compte-titres et contrats d'assurance vie ou de capitalisation
Souscription	Du 29 mars 2016 (16h00 CET) au 20 mai 2016 (17h00 CET)
Commissions de distribution	Natixis paiera au distributeur une rémunération annuelle moyenne (calculée sur la base de la durée des Titres), d'un montant maximum égal à 0,35 % du montant des Titres effectivement placés. Cette rémunération est incluse dans le prix d'achat. Le paiement de commission pourra être réalisé en une seule fois à l'émission des titres. Le Client est informé que la Banque peut rétrocéder à ses partenaires, distributeurs des produits et services de la Banque, une quote-part de la commission de distribution, pour autant que la règlementation le permette. La Banque confirme que cette commission est destinée à améliorer la qualité du service fourni au Client et ne nuit pas à l'obligation d'agir au mieux des intérêts de ce dernier.
Garantie du capital	Pas de garantie en capital, ni en cours de vie ni à l'échéance
Sous-jacent	Indice Euro STOXX 50®
Date de constatation du niveau d'origine de l'indice	20 mai 2016
Dates de constatation annuelle	22/05/2017; 21/05/2018; 20/05/2019; 20/05/2020; 20/05/2021; 20/05/2022; 22/05/2023; 20/05/2024; 20/05/2025
Dates de remboursement automatique anticipé	29/05/2017; 28/05/2018; 27/05/2019; 27/05/2020; 27/05/2021; 27/05/2022; 29/05/2023; 27/05/2024; 27/05/2025
Date de constatation finale	20 mai 2026
Date d'échéance	27 mai 2026
Valorisation	Quotidienne, et si ce jour n'est pas un Jour de Bourse, le Jour de Bourse prévu suivant.
Double Valorisation	Une double valorisation est établie par Pricing Partners, ci-après la « Société » sur fréquence bimensuelle (tous les 15 jours). Cette société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité du groupe NATIXIS. Disponible sur simple demande auprès de votre Conseiller.
Liquidité	Quotidienne : dans des conditions normales de marché, sortie et entrée (dans la limite de l'enveloppe disponible) possibles quotidiennement en cours de vie, au prix de marché et avec une commission maximale de 1 %.
Cotation	Marché officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé)

© ipopba/iStock Getty Images

Document communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son Règlement Général. Ce document à caractère promotionnel est établi sous l'entière responsabilité de Banque Privée 1818 qui commercialise le produit EuroStoxx Double Opportunité. Une information complète sur le produit, notamment ses facteurs de risques inhérents au titre de créance, ne peut être obtenue qu'en lisant le prospectus de base (le « Prospectus ») et les Conditions Définitives.
Ce document constitue une présentation commerciale. Il ne saurait en aucun cas constituer une recommandation personnalisée d'investissement ou une sollicitation ou une offre en vue de la souscription au titre de créance. Il est diffusé au public, indifféremment de la personne qui en est destinataire. Ainsi le support financier ne prend pas en compte les objectifs d'investissement, la situation financière ou les besoins spécifiques d'un destinataire en particulier. En cas de souscription, l'investisseur doit obligatoirement consulter préalablement le Prospectus de EuroStoxx Double Opportunité afin notamment de prendre connaissance de manière exacte des risques encourus. L'investissement doit s'effectuer en fonction de ses objectifs d'investissement, son horizon d'investissement, son expérience et sa capacité à faire face au risque lié à la transaction. L'investisseur est invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tous autres professionnels compétents, afin de s'assurer que ce titre de créance est conforme à ses besoins au regard de sa situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la souscription à ce support financier peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes. IL VOUS APPARTIENT DONC DE VOUS ASSURER QUE VOUS ÊTES AUTORISÉS À SOUSCRIRE À CE PRODUIT. Les titres décrits aux présentes ne peuvent à aucun moment être la propriété légale ou effective d'une « US person » au sens défini dans la Régulation S, et par voie de conséquence sont offertes et vendus hors des États-Unis à des personnes qui ne sont pas ressortissantes des États-Unis sur le fondement de la Régulation S. Les simulations et opinions présentées sur ce document sont le résultat d'analyses de Natixis à un moment donné et ne préjugent en rien de résultats futurs. Il est rappelé que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. EuroStoxx Double Opportunité est (i) éligible pour une souscription en compte-titres et (ii) un support représentatif d'une unité de compte de contrat d'assurance vie ou de capitalisation, tel que visé dans le Code des assurances (ci-après le « Contrat »). L'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable, hors inflation et/ou frais liés au cadre d'investissement. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. Cette brochure décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières du produit. **Ce document est destiné à être distribué dans le cadre d'une offre au public en France**. Ce document ne constitue pas une proposition de souscription au contrat d'assurance vie ou de capitalisation ni une offre de contrat, une sollicitation, un conseil en vue de l'achat ou de la vente du produit décrit.
Informations importantes : le Prospectus de base relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, tel que modifié par ses suppléments successifs, a été approuvé le 19 juin 2015 par l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») sous le visa n°15-285 (le « Prospectus »). Le Prospectus et les Conditions Définitives de l'émission sont disponibles sur le site de l'AMF (www.amf-france.org), et sur le site dédié de NATIXIS (www.equitysolutions.natixis.com) et /ou peut être obtenu gratuitement auprès de NATIXIS à l'adresse suivante : NATIXIS – 47 quai d'Austerlitz – 75013 PARIS, sur simple demande. Les Conditions Définitives de l'émission sont aussi disponibles sur le site de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu). Ce document ne peut être distribué directement ou indirectement à des citoyens ou résidents des États-Unis. Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. NATIXIS est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (« ACPR ») en France en qualité de Banque - prestataire de services d'investissements. NATIXIS est réglementée par l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée. Natixis est supervisée par la Banque Centrale Européenne (BCE).
Avertissement de STOXX Ltd. : l'Euro STOXX 50® ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse et/ou ses concédants, et sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX et ses concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les Instruments Financiers basés sur l'Indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'Indice. Les investisseurs souhaitant de plus amples informations sont invités à consulter le site www.STOXX.com.

Banque Privée 1818 50, avenue Montaigne -75008 Paris. Société anonyme au capital social de 88 401 767,30 euros immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 306 063 355 - APE 6419Z. Courtier d'assurances immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07 006 332.